

Orchestré par l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), cet atelier sera l'occasion d'échanger entre experts, ingénieurs ou décideurs des services techniques publics territoriaux sur le pourquoi et le comment de la gestion des nuisances sonores urbaines.

---



Orchestré par l'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), cet atelier sera l'occasion d'échanger entre experts, ingénieurs ou décideurs des services techniques publics territoriaux sur le pourquoi et le comment de la gestion des nuisances sonores urbaines.

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) constituent la finalité du dispositif mis en place au niveau Européen pour lutter contre les expositions sonores excessives et, plus globalement, pour maîtriser de façon durable la qualité de l'environnement sonore des zones urbaines. La directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement va bientôt fêter son 12e anniversaire. Malgré les objectifs imposés aux États membres, la France n'a pas réussi à ce jour à respecter entièrement les deux échéances qui lui étaient fixées pour réaliser les PPBE. Comment expliquer ce retard alors que les Français considèrent le bruit comme la première nuisance subie au quotidien ? Ainsi, les cartographies du bruit couvrent aujourd'hui près de 75% de la population dont on connaît ainsi le taux d'exposition. Par contre, les PPBE n'ont été publiés et initiés que pour environ 25% de la population, à tel point que des sanctions financières lourdes pèsent sur la France. Devant ce risque, des mesures de substitution sont à l'étude, notamment pour les petits territoires et les petites communes. Cet atelier permettra de répondre sans tabou à ces différentes questions : quel est l'état des lieux ? Quelles sont les difficultés à réaliser et à mettre en oeuvre un PPBE, quelle organisation mettre en place ? Combien cela coûte-t-il ? Et surtout, quels sont les outils mobilisables pour faciliter le travail des collectivités : cahiers des charges types, guides, exemples d'actions phares (curatives et préventives), observatoires, etc. ? La société Soldata Acoustic, leader Français dans ce domaine, présentera des exemples concrets notamment en termes d'organisation et de méthodes pour élaborer sereinement un PPBE.

Animateur : Claude GARCIA, Directeur adjoint à la santé publique de la mairie de Saint Etienne, animateur du groupe de travail "Environnement sonore"

Intervenants :

- Céline BOUTIN, Ingénieur responsable des équipes production de Soldata Acoustic
- Garance MAURIN, Ingénieur sanitaire et responsable d'un service communal d'hygiène et de santé de la commune de Bourgoin Jallieu
- Pascal VALENTIN, Chef de la mission Bruit et agents physiques au Ministère de l'Écologie, du Développement durable, de l'Énergie
- Bruno VINCENT, Directeur d'Acoucité

Les plans de prévention du bruit dans l'environnement : pourquoi et comment gérer les nuisances sonores urbaines dans le respect des exigences réglementaires ? - JEUDI 19 JUIN / 16H30 - 18H / AMPHI CENTRAL - PARCOURS MÉTIER 3 / ATELIER 8

Plus d'informations : [www.ingenierie-publique.fr/1987-atelier-8.htm](http://www.ingenierie-publique.fr/1987-atelier-8.htm)